

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE DES FRERES SIMON POUR UN DEMENAGEMENT

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : Le jeudi 12 novembre 2020, de 15 heures à 18 heures et le vendredi 13 novembre 2020, de 10 heures à 17 heures, pour permettre la mise en place d'un camion de déménagement,

- le stationnement sera interdit en face du n°31 rue des Frères Simon sur 3 emplacements ;
- le stationnement sera autorisé sur le trottoir devant le n°31 rue des Frères Simon ;
- la circulation se fera sur chaussée rétrécie.

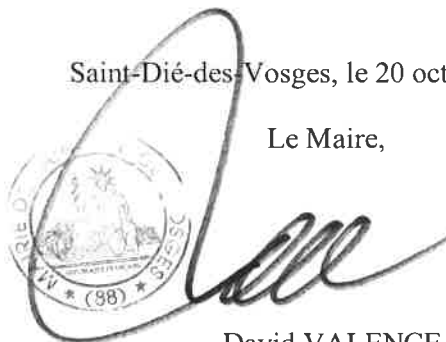
Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 octobre 2020

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The seal features a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '(58)'.

David VALENCE